65e Année — N° 58
Le Numéro 10 CENTIMES
BUREAUX ET RÉDACTION : ROUBAIX, Grande-Rue, 71 TOURCOING, rue Carnot, 33

OUBLIER, C'EST TRAHIR — SE SOUVENIR, C'EST SERVIR

# Journal de Roubaix

DIRECTRICE : MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

65e Année — N° 58
VENDREDI 27 Février 1920
Les ANNONCES et les ABONNEMENTS sont reçus 71, Grande-Rue, ROUBAIX 33, rue Carnot, TOURCOING

# LA GRÈVE DES CHEMINOTS DU P.-L.-M.

## LES OFFICES DE COMPENSATION

Le Sénat va avoir à discuter, dans une de ses prochaines séances, le projet de loi relatif au règlement des créances entre Français et Allemands, projet qui a été voté au Palais-Bourbon il y a quinze jours environ et dont nous avons fait connaître les principales dispositions, assez laconiques d'ailleurs.

Le vote de la Chambre a eu lieu sans aucun débat, et il ne paraît pas non plus que l'examen du projet par la Commission sénatoriale des finances ait été très approfondi, puisque le texte adopté par les députés n'a subi de sa part aucune modification.

Le rapport de M. Doumer contient cependant plusieurs passages fort intéressants. On y voit, par exemple, que, malgré la concentration des créances entre les mains des deux Offices français et allemand, la compensation pourra cependant s'opérer entre créancier français et créancier allemand individuels, de manière que le solde seul figure dans le règlement entre les deux Offices nationaux.

On y voit aussi que, dans les répartitions à faire par l'Office français entre les ayants-droit de notre pays, les créances, dont le titre ne sera pas contesté, devront avoir le pas sur ceux qui formuleront de simples réclamations donnent lieu à litige et non encore liquidés.

Mais, comme ces indications ne figurent que dans le texte du rapport et non dans les articles mêmes du projet, elles ont le caractère de simples renseignements et manquent de caractère légal.

Bien d'autres points restent d'ailleurs entièrement incertains, notamment la question qui consiste à savoir si les créanciers français qui se sont conformés consciencieusement aux prescriptions légales en déclarant leurs créances en temps utiles n'auront pas un droit de priorité sur ceux qui se sont abstenus de faire la déclaration.

Toutes les prescriptions relatives au fonctionnement de l'Office de compensation français feront, dit-on, l'objet de décrets qui ne sont pas prêts encore et qui paraîtront ultérieurement.

On comprend que cette étude demande un certain temps : il s'agit en effet de questions de droit délicates et compliquées. Mais il est permis de se demander, précisément à cause de la difficulté des problèmes à résoudre, et aussi à cause de l'importance des intérêts privés qui sont en jeu, si le gouvernement ne devrait pas soumettre au pouvoir législatif une partie au moins de ces problèmes, au lieu d'en réserver la solution et de se borner à faire voter par le Parlement un projet de loi assez insignifiant que la Chambre n'a même pas pris la peine de discuter.

## INFORMATIONS

**RENVOI EN CORRECTIONNELLE D'UN MECANICIEN DE TRAIN**

Dijon, 26 février. — L'instruction concernant l'accident de chemin de fer de Perrigny, s'est terminée par le renvoi devant le tribunal correctionnel du mécanicien Labonnat, arrêté sous l'inculpation d'homicide par imprudence.

**MORT D'UN EXPLORATEUR**

Paris, 26 février. — On annonce la mort, à Paris, de l'explorateur Dieulafoy.

**M. DESCHANEL ET LES GYMNASTES**

Le président de la République a accepté de présider, à Pâques, le Congrès fédéral de gymnastique de Nice.

## Le Vatican et la politique des catholiques républicains français

Au sujet d'une prochaine conférence de M. Marc Sangnier, l' « Eclaireur de Nice » publie une lettre de Mgr Gasparri, que nous reproduisons avec les commentaires de notre confrère :

Les efforts des catholiques républicains français qui tendent à maintenir l'union et la paix nationales dans le régime établi sont de nature à attirer favorablement l'attention. Il apparaît que dans les milieux les plus autorisés la sympathie aille vers eux, comme nos lecteurs peuvent en juger par la lettre que Mgr Chapon, évêque de Nice, vient de recevoir de S. Em. Mgr Gasparri, secrétaire d'Etat, et dont nous publions le texte ci-dessous :

Monseigneur,

Le Souverain Pontife a appris avec un intérêt tout paternel, que Votre Grandeur, avec le concours de Mgr l'évêque de Fréjus et de Mgr l'évêque de Digne et dans le but de restaurer les œuvres de jeunesse du diocèse confié à son zèle se proposait d'organiser prochainement une réunion à laquelle assisterait aussi l'élite de la nombreuse colonie qui passe l'hiver à Nice. Le Saint-Père se plaît à espérer que l'orateur appelé par Votre Grandeur à prendre la parole en cette circonstance, M. Marc Sangnier lequel récemment encore avait tenu à renouveler personnellement à Sa Sainteté l'expression de sa piété filiale et de son entière obéissance, saura exposer et faire ressortir éloquemment, selon les enseignements et l'esprit de l'Eglise, le rôle que doit remplir la jeunesse catholique dans le travail du relèvement matériel et moral de la France et que la diffusion de ces enseignements pourra se répandre avec fruit dans les diverses régions de votre noble pays et même, par l'intermédiaire de la colonie assistante, rayonner dans le monde.

Formant donc les meilleurs vœux pour l'heureux succès de cette réunion, Sa Sainteté envoie de cœur à Votre Grandeur, à ses vénérés collègues, à M. Marc Sangnier, ainsi qu'à tous ceux qui veulent bien seconder vos efforts, la bénédiction apostolique. Je saisis avec empressement l'occasion qui m'est offerte de vous renouveler, Monseigneur, l'assurance de mon entier dévouement en Notre-Seigneur.

Gasparri.

## Choses & Autres

Affluence des grands jours, hier, à la « Maison des journalistes... » C'est parce que MM. Poincaré et Deschanel étaient attendus à déjeuner. Le premier, légèrement indisposé, s'est fait excuser au dernier moment. Mais M. Deschanel est arrivé à l'heure dite en compagnie de M. Hermitte, secrétaire général de la présidence et du général Pénelon. Il a été reçu par le bureau de l'Association et s'est déclaré à maintes reprises enchanté de tout ce qu'il voyait, de tout ce qu'il entendait et même de tout ce qui lui était offert sur sa table fleurie.

***

L'ours végétarien.

On a représenté, récemment, une comédie, « Compère le Renard », dont tous les personnages étaient des animaux.

L'ours y disait textuellement ceci, sténographié au passage :

« Nous avons mangé un fromage à la crème, car nous sommes végétariens. »

Il ne faudrait tout de même pas confondre le maigre de carême ,laitages, poissons, œufs), avec les plantes !

Certes, nous avons maintenant la soie végétale, la graisse végétale, l'arbre à beurre, mais le fromage ne pousse pas encore dans les jardins.

***

La liberté n'est point un placard qu'on lit au coin d'une rue; c'est une puissance vivante qu'on sent en soi-même. (Bl. de St B.)

***

Il y a plus de vraie vie dans une heure de véritable enthousiasme que dans plusieurs années de froid calcul. (X...)

*LES QUOTIDIENNES*

## UN MINISTÈRE DES SPORTS

Le terme n'est pas encore adopté, mais la chose est décidée, en principe. La France sera dotée avant peu d'un organisme officiel et spécial chargé de coordonner tout ce qui concerne l'éducation physique et les sports.

Cette importante mesure a été prise, mardi dernier, au cours d'une réunion tenue au Ministère de l'Hygiène et à laquelle assistaient une centaine de personnalités sportives. Un Roubaisien, M. Georges Schiller, qui est maintenant une autorité en la matière, a été adjoint à M. le sénateur René Besnard pour la mise au point de la question. La compétence et l'activité de notre sympathique concitoyen nous sont un sur garant que l'heureuse initiative sera bientôt réalisée.

Sous quelle forme ? Parlement sportif ? Ministère des Sports ? Office National de l'Education physique et des Sports ? Qu'importe! L'essentiel c'est que les efforts sérieux mais quelque peu dispersés des défenseurs de la race française soient réunis et qu'une direction unique leur assure un maximum d'effet.

Que voyons-nous, aujourd'hui ? La cause de l'éducation physique est gagnée et la guerre a ouvert les yeux à ses derniers adversaires. Tout le monde est d'accord pour proclamer l'excellence de l'hygiène et des exercices du corps pour le développement de la race. Il ne se rencontre plus personne pour nier l'influence des jeux de plein air et des mouvemnts rationnels sur la santé, la formation musculaire de l'enfant et même sur l'éducation morale. La nécessité des sports est reconnue dans tous les milieux, même dans ceux qui étaient autrefois les plus réfractaires.

Mais ce n'est pas tout d'adopter une idée, il faut encore la faire passer dans la pratique. Et c'est ici que, jusqu'à présent, nous étions nettement inférieurs. Il y a en France un grand mouvement en faveur d'une éducation physique pratique, mais il manque à ce mouvement pour produire tous les résultats attendus, d'être dirigé avec méthode, continuité. Les initiatives particulières, aussi admirables soient-elles, ont besoin d'être organisées sur un plan uniforme si l'on veut qu'elles répondent au but proposé.

Ce sera la tâche principale de l'Office National de l'Education physique et des Sports de mettre de l'ordre, de la cohésion, dans les efforts.

L'avenir de la race mérite bien que l'Etat prenne la tête d'un mouvement qui a un double but : améliorer la santé publique et donner à la patrie des enfants vigoureux et sains.

Le Ministère des Sports sera le plus moderne des organismes gouvernementaux ; il ne sera pas le moins utile.

Maurice Aubert.

*A LA CHAMBRE*

## L'INCORPORATION DE LA CLASSE 1920

**DISCOURS DU GENERAL DE CASTELNAU, DU MINISTRE DE LA GUERRE, DE M. BRIAND**

### *VOTE DU PROJET*

Paris, 26 février. — La séance est ouverte à 15 heures 10, sous la présidence de M. Raoul Péret, devant quelques députés. MM. André Lefèvre et Lhôpiteau sont au banc du Gouvernement.

LE GENERAL DE CASTELNAU

**LE CAS DU GENERAL FAYOLLE**

Le Ministre de la Guerre demande la discussion immédiate du projet de loi qu'il a déposé hier, tendant à reverser dans le cadre actif le général Fayolle.

Le projet est voté à l'unanimité.

### LA CLASSE 1920

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la date d'incorporation de la classe 1920 et des ajournés des classes précédentes.

### *Discours du général de Castelnau*

M. le général de Castelnau développe ce thème : « L'armée n'a de raisons d'être que pour servir les intérêts politiques et économiques de la nation; l'armée n'est point la fin, mais un moyen politique. » (Applaudissements.)

Pour l'intérêt de la situation économique du pays, il est indispensable de ne garder sous les drapeaux que le contingent nécessaire pour la sauvegarde de l'honneur et l'indépendance de la Patrie.

Le général de Castelnau rappelle qu'il a eu l'honneur de voir de près à l'œuvre, pendant plus d'un demi-siècle, les soldats français de tous grades, de toutes classes, de toutes conditions, de toutes professions et de toutes confessions.

M. Raoul Péret. — Cet hommage a d'autant plus de valeur qu'il vient d'un chef glorieux. (Applaudissements.)

Le général de Castelnau, reprenant sa démonstration, étudie la situation de l'Allemagne. Il souligne que l'Allemagne n'a pas seulement les hommes, qui sont les instruments de la guerre, mais qu'elle possède encore des ressources matérielles impressionnantes. Il faut, ajoute-t-il, que, dans la pensée de l'Allemagne, entre précisément cette idée qu'elle devra rigoureusement observer le Traité de Paix qu'elle a signé. La classe 1920 tiendra à honneur de monter la garde sur le Rhin, pour faire respecter la volonté sacrée de leurs camarades, de nos enfants, tombés au champ d'honneur.

Toute la Chambre, qui a compris la noblesse de ces paroles, se dresse debout, dans un grand élan de reconnaissance.

M. André Lefèvre, ministre de la Guerre, se porte à la rencontre du président de la Commission de l'Armée pour lui serrer les mains.

### *Discours du ministre de la Guerre*

Le Ministre de la Guerre monte ensuite à la tribune et, avec une grande netteté, exprime le regret de ne pouvoir se ranger aux mêmes points de vue que certains orateurs précédents.

M. André Lefèvre. — Comme ministre de la guerre, je suis bien obligé de constater que la paix n'est pas signée avec le monde. Nous sommes dans une situation transitoire qui est celle de l'armistice infiniment prolongée. Il n'est pas possible de vous apporter un statut définitif de l'armée. Le projet en discussion tend seulement au retour à l'état normal.

M. André Lefèvre, ministre de la guerre, n'a pas le droit de raisonner comme M. Paul-Boncour, qui a fait de la psychologie sur l'Allemagne. Je veux croire comme vous que la volonté de guerre de l'Allemagne est brisée, mais je suis obligé de constater qu'à la suite d'une saute de vent, la situation pourrait changer.

### *Discours de M. Briand*

M. Aristide Briand monte à la tribune.

Cette intervention de l'ancien président du Conseil fait sensation. M. Briand demande à la Chambre de considérer ses responsabilités. Quant à moi, déclare-t-il, nettement, je ne voterai pas le contre-projet de M. Paul-Boncour.

M. Briand. — La paix n'est pas faite. Nous sommes placés dans une zone intermédiaire entre la guerre et la paix. Nous ne devons pas commettre de fautes psychologiques, car, pour les peuples, les fautes sont irréparables. Certes l'Allemagne ne cherche pas à reprendre la guerre, mais elle cherche à reprendre le plus de terrain perdu par sa défaite. Elle escompte la démonstration d'une faiblesse de notre part, mais lorsque le peuple allemand aura cette impression, permettez-moi de vous dire que la paix sera bien fragile. Ne nous laissons donc ébranler par aucune discussion avec l'Allemagne. Imposons l'exécution du traité de paix. L'Allemagne comprendra notre volonté. Nos alliés eux-mêmes comprendront l'intérêt des alliances prolongées.

M. Briand déclare donc qu'il votera le projet du gouvernement. Le projet est conforme à la situation actuelle de la France.

Dans une belle envolée oratoire, le député de la Loire-Inférieure affirme la nécessité, pour la France, de reprendre son rôle historique. Le Gouvernement nous dit : « J'ai besoin de cela ». Il faut quon sache partout que les députés encore tout chauds de la bataille électorale représentent bien le pays. Lorsque le pays leur a demandé un sacrifice pour le maintien de la paix, tout le monde s'est levé et a dit : Présent !

Après une courte intervention de M. Ferdinand Buisson, M. Paul-Boncour remonte à la tribune pour écarter avec une certaine vivacité les reproches que les orateurs ont fait cette après-midi à son contre-projet.

### *Rejet du contre-projet Boncour*

Le contre-projet, mis aux voix, est repoussé par 491 voix contre 108.

M. Deguise présente un amendement tendant à réduire à trois mois le service pour les hommes originaires des Régions libérées.

L'amendement Deguise est repoussé à mains levées.

### *Adoption du projet du Gouvernement*

La Chambre adopte les articles 1, 2 et 3 du projet.

Article premier. — Les Conseils de révision se réuniront à une date fixée par le Ministre de la Guerre à l'effet d'examiner les ajournés des classes 1918 à 1920 et les jeunes gens de la classe 1920, originaires des Régions libérées et d'Alsace-Lorraine, qui n'ont pu être révisés avec leurs classes.

Article 2. — Les Conseils de révision visés à l'article précédent, ne seront pas assistés d'un sous-intendant militaire. En cas de nécessité absolue, le Préfet pourra déléguer le sous-préfet pour présider dans son arrondissement les opérations du Conseil de révision. Le Conseil pourra opérer le même jour dans deux cantons. Les Commissions médicales et militaires, prévues à l'article 10, de la loi du 7 août 1913, ne seront pas constituées.

Article 3. — Les contingents de la classe 1920, révisés par application de la loi du 2 août 1918, et les jeunes gens des classes 18, 19 et 20, reconnus aptes au service armé ou auxiliaire, seront incorporés à une date fixée par le Ministre de la Guerre.

Le dernier article du projet de loi est adopté.

M. Raoul Péret met aux voix l'ensemble du projet, qui est adopté.

L'ensemble du projet pour l'incorporation de la classe 1920 est adopté par 518 voix contre 68.

La séance est levée à 19 h. 10. Séance vendredi, à 15 heures.

## LE CONGRÈS NATIONAL DU PARTI SOCIALISTE A STRASBOURG

**UNE LETTRE DE LÉNINE A LONGUET**
**DEBATS SUR LA POLITIQUE INTÉRIEURE DU PARTI**

Strasbourg, 25 février. — Le Congrès a reçu, mercredi, télégraphiquement, la traduction d'une lettre de Lenine à M. Longuet.

Lénine ne se prononce pas ouvertement sur l'admission éventuelle du Parti socialiste français à l'Internationale de Moscou, mais il déclare qu'en tout cas, cette admission ne pourrait avoir lieu que si des hommes, comme Albert Thomas Sembat, Bracke, étaient exclus du Parti.

Le Congrès socialiste a discuté, jeudi matin, la politique intérieure du Parti.

M. Léon Blum donne lecture de son rapport sur l'action parlementaire des élus du Parti. Ce rapport est adopté sans opposition.

M. Mayéras monte ensuite à la tribune pour exposer l'action du groupe parlementaire pendant la guerre, et, en particulier, l'attitude du Parti, concernant le vote des crédits militaires. Il est fréquemment interrompu.

**L'APRÈS-MIDI**

Au début de la séance de cet après-midi, présidée par M. Gouge, député, Mme Holtz, déléguée du Comité de l'Internationalisme d'Amsterdam, lit une déclaration dans laquelle il est dit que l'Union Sacrée est morte et que la deuxième Internationale ne peut dissimuler sa faillite. Les partisans de Loriot applaudissent.

M. Frossard interrompt un moment la discussion, en apportant, sur la grève des chemins des fer, des informations que le Congrès écoute en silence.

M. Frossard, secrétaire général du parti socialiste, dit que la grève des chemins de fer grandit et va s'étendre à d'autres corporations. « C'est un événement d'une importance qui ne doit échapper à personne. Il importe que nous donnions à ce mouvement, qui constitue un symptôme d'une révolution, que nous appelons de toutes nos forces, un concours efficace, au nom de la C. G. T. »

Les extrémistes applaudissent. Après une courte intervention de M. Renaudel, qui s'élève, avec force, contre les utopies révolutionnaires et se déclare contre les soviets, le Congrès s'ajourne à vendredi.

L'assemblée abordera la question de l'Internationale de Moscou.

LES GRÈVES

## La Grève des Cheminots DU P.-L.-M.

### Le mouvement ne s'étendra pas, croit-on, aux autres réseaux
### Les mesures gouvernementales

Paris, 26 février. — La Commission exécutive de la Fédération des cheminots reste toujours dans l'expectative. La grève ne serait nullement générale sur le P.-L.-M où la ligne du Bourbonnais continuerait à fonctionner normalement.

Sur de nombreux autres points du réseau, quantité de bonnes volontés se sont manifestées et les non-grévistes se multiplient en vue d'assurer un service réduit. Le gouvernement a arrêté les mesures spéciales, notamment en ce qui concerne la garde et la surveillance des voies, ainsi que la liberté du travail.

Relativement au service postal qui a été assuré avec quelques retards, on envisagerait la possibilité d'utiliser des automobiles qui, au moyen de relais de 200 kilomètres, transporteraient le courrier de ville en ville.

Toutes les dispositions nécessaires ont été prises en vue d'assurer le ravitaillement normal de Paris, où les trains de denrées arriveront comme de coutume.

**A LYON**

La grève des cheminots du P.-L.-M. se poursuit à Lyon et dans toutes les stations du Sud-Est, dans le plus grand calme. Les aiguillages et les principaux ateliers sont gardés par des soldats.

On compte à Lyon 90 0/0 de grévistes.

Réunis à la Bourse du Travail, ceux-ci ont déclaré que si la Compagnie du P.-L.-M. met ses menaces à exécution et se permet les révocations annoncées, ils ne reprendront le travail qu'après avoir obtenu le remplacement des non-grévistes.

Le ravitaillement de Lyon en lait et viande est assuré par camions-automobiles.

**A MARSEILLE**

La grève des cheminots était presque générale jeudi matin à Marseille.

Il en est de même à Montpellier, où la gare est occupée militairement.

**A TOULOUSE**

Le calme est complet dans la gare du réseau du Midi. A Toulouse, rien ne fait prévoir un mouvement gréviste quelconque. Les trains partent à l'heure indiquée et la situation est aussi rassurante que possible.

**SUR LES AUTRES RESEAUX**

La grève des cheminots s'est étendue, jeudi matin, à certaines lignes de banlieue des autres réseaux.

Sur l'Est, la grève atteint partiellement les ateliers ; les mécaniciens et chauffeurs sont à leur poste, mais une certaine effervescence se manifeste parmi eux. La gare de la Bastille, ligne de petite et grande banlieue, est fermée aux voyageurs.

Sur l'Etat, trois trains sont partis.

Sur le Nord, les mécaniciens et chauffeurs sont à leur poste. Les trains partent et arrivent normalement. Une partie seulement des ouvriers des ateliers qui, hier, avaient pratiqué la grève des bras croisés, ne se sont pas présentés à leur travail jeudi matin.

Sur l'Orléans, les services marchent normalement.

### *Une réunion au ministère des Travaux publics*

**LES DECISIONS PRISES**

Paris, 26 février. — Aujourd'hui, à 9 h. du matin, a été tenue, au Ministère des Travaux publics, une réunion à laquelle assistaient M. Steeg, ministre de l'Intérieur; M. André Lefèvre, ministre de la Guerre ; M. Le Troquer, ministre des Travaux publics, et M. Borrel, sous-secrétaire d'Etat.

Cette conférence avait pour objet l'examen de la situation créée par le mouvement gréviste des chemins de fer et la mise en action des mesures, déjà arrêtées par le gouvernement, à la veille du 10 février, en vue d'assurer le fonctionnement des services essentiels ainsi que le ravitaillement du pays.

Les directeurs des réseaux ont été entendus. M. Le Trocquer s'est ensuite entretenu avec une délégation de la Commission exécutive de la Fédération nationale des travailleurs des chemins de fer.

En plein accord avec le président du Conseil qui a été tenu constamment au courant, il a été décidé :

1° Que le plan de protection des voies ferrées serait appliqué partout où les circonstances l'exigeront ;

2° Que les portions actives des sections de chemins de fer des campagnes du réseau P.-L.-M. seraient convoquées de manière à assurer la circulation des trains indispensables au ravitaillement du pays.

D'autre part, des restrictions alimentaires vont être édictées et des instructions données pour prévenir toute spéculation ou manœuvre d'accaparement et pour en assurer répression de la façon la plus rigoureuse.

**DECLARATIONS DU MINISTRE LE TROCQUER**

Paris, 26 février. — A l'issue de la conférence qui s'est tenue ce matin au ministère des travaux publics, M. Le Trocquer a fait les déclarations suivantes :

Il est nécessaire de faire l'historique du conflit pour éclairer l'opinion publique. Les mesures que nous allons appliquer ont été envisagées dès le 7 février dernier. Le conflit actuel a uniquement pour cause les mesures disciplinaires dont fut l'objet l'ouvrier Campanaud et non la question de salaire actuellement à l'étude.

Samedi dernier, 21 février, alors que j'avais dans mon cabinet les délégués de la commission exécutive des cheminots qui venaient m'entretenir du cas Campanaud, d'autres délégués de cette commission étudiaient dans un bureau voisin, la question de l'échelle des traitements.

Le gouvernement ne peut transiger sur une question de discipline, mais pour bien marquer l'esprit de conciliation qui l'anime, il est tout prêt à examiner les dispositions qui pourraient être introduites dans les futurs statuts des cheminots en ce qui concerne les absences de quelque nature que ce soit.

### *Les colis postaux*

Paris, 26 février. — L'administration des P.T.T. prie instamment le public, en raison de la grève du P.L.M., de suspendre tous les envois de paquets encombrants de toutes natures, à destination de ce réseau.

**A ROUBAIX**

**Le conflit des employés de banque**

On nous communique les renseignements suivants sur la situation de la grève des employés de banque à Roubaix :

Voici bientôt la fin du mois et rien n'est encore défini entre les banquiers et les délégués de leur personnel. Ceux-ci, plus fermes et plus résolus que jamais, tiendront jusqu'au bout.

Malgré la bonne volonté des employés, aucun banquier régulièrement mandaté n'a pris l'initiative de traiter et d'étudier les revendications vis-à-vis des délégués désignés du personnel des banques locales et parisiennes.

Cependant, la première entrevue de M. Boulin, inspecteur divisionnaire, avait laissé entrevoir un accord prochain, mais il aurait fallu la bonne volonté des dirigeants de toutes les banques locales.

Des bruits qui courent, il résulterait que les banques seraient désireuses de traiter avec leur personnel respectif, sans la représentation du syndicat.

Les employés, eux, désirent que les banquiers se réunissent et discutent vis-à-vis des délégués de leur personnel. Il n'y a donc pas, à proprement dire, de question syndicale qui les sépare.

Les banquiers ont eu tout le temps nécessaire depuis juin 1919 de donner satisfaction à leur personnel respectif; il est de leur intérêt de reconnaître actuellement le groupement de leurs employés et de causer à ceux-ci.

## Le Retour de M. Millerand à Paris

Londres, 26 février. — M. Millerand a quitté Londres ce matin, à 11 heures, pour se rendre à Paris.

Paris, 26 février. — M. Millerand est rentré ce soir, à 21 h. 35. Il s'est rendu au Ministère des Affaires étrangères. Il a conféré avec MM. Le Trocquer, Steeg, le général Gassouin, Isaac et Thoumyre.

## *LES AGENTS DE L'ENNEMI*

**Le dénonciateur de la forêt de Mormal**

Le lieutenant Espagnol a entendu plusieurs dénonciations défavorables pour Bruyère, inculpé de la dénonciation de 17 soldats français cachés dans la forêt de Mormal.

**Une mise en liberté provisoire**

La femme Sophie Depoix, d'Origny, accusée de dénonciations, a été mise en liberté provisoire.

# DERNIÈRE HEURE

## LES GRÈVES

### LES CHEMINOTS

Paris, 26 février. — Sur le P.L.M., même situation que ce matin. Environ quatre mille grévistes sur un personnel de sept mille huit cents. Les mécaniciens et les chauffeurs ont été invités par la Compagnie à reprendre leur service.

Le Nord est fortement atteint. Le trafic est restreint. A l'Est, beaucoup de défections dans les ateliers. Dans les gares, service normal, sauf quelques retards.

Sur l'Orléans, service normal, mais quelques ateliers sont atteints.

Sur l'Ouest-Etat, la grève existe sur la rive droite. Sur la rive gauche, le service est normal. On signale toutefois une certaine extension du mouvement.

**A SAINT-ETIENNE, TOULON ET NIMES**

Saint-Etienne, 26 février. — Le mouvement gréviste chez les cheminots s'accentue. Les mécaniciens et les chauffeurs se sont joints au mouvement.

Toulon, 26 février. — Les cheminots et employés du P.L.M., réunis dans la matinée, à la Bourse du Travail, ont décidé d'obéir à l'ordre des grévistes.

Nîmes, 26 février. — Quatre trains seulement, vers Alais, Cette et Tarascon, sont partis ce matin avec deux heures de retard. Aucun train de marchandises n'est arrivé depuis hier.

**UNE DELEGATION CHEZ M. MILLERAND**

Paris, 26 février. — M. Millerand a reçu ce soir une délégation de la Fédération Nationale des Cheminots. Cette entrevue s'est terminée à minuit quinze. A leur sortie, les délégués se sont absolument refusés à faire aucune déclaration.

### LES MINEURS BELGES

Mons, 26 février. — En ce qui concerne la grève, la situation s'est plutôt aggravée ce matin. Quelques incidents se sont produits. Les grévistes ont, de nouveau, tenté de faire dérailler le tramway électrique de Mons-Bouseu. La gendarmerie a dû intervenir.

## A LA HAUTE-COUR

### LES EXPLICATIONS DE CAILLAUX sur les faits d'avant-guerre

Paris, 26 février. — L'audience est ouverte à 14 h. 30.

M. Lescouvé dépose un rapport de l'ambassadeur de France aux Etats-Unis concernant Minotto.

M. Léon Bourgeois donne à M. Caillaux l'autorisation de s'expliquer sur les faits d'avant-guerre.

M. Caillaux rappelle qu'il prit le pouvoir en 1911, quelques jours avant Agadir. Depuis des années, la France pratiquait la politique de résignation : abandon de nos droits en Egypte, etc. En 1911, après l'accord du Maroc, il y avait des conflits continuels avec l'Allemagne; quand on traitait, les Allemands obtenaient la part du lion.

M. Caillaux ne voulait pas qu'il y eut au Maroc, ni une société, ni même un chef de gare allemand.

Après Agadir, il fut d'accord, avec Delcassé, pour agir avec prudence et gagner du temps.

M. Caillaux s'honore de sa lettre à Cambon, où il conseille quelques abandons territoriaux, à condition de ne pas froisser le sentiment national français. Il a tout fait pour préparer le pays à la guerre qu'il sentait venir. Il voulait doter son pays de l'artillerie lourde indispensable, mais fut renversé trop tôt.

M. Delahaye demande pourquoi M. Caillaux a décoré Alphonse Lenoir qu'il estimait peu.

M. Caillaux déclare qu'il l'a fait, parce que M. Poincaré, son prédécesseur, aux Finances, l'avait demandé et que Lenoir était recommandé par M. Clemenceau.

La séance est suspendue. A la reprise, à une question de M. Lescouvé, M. Caillaux répond qu'il ne voulait négliger aucun moyen d'information et accepta de M. Fonder de le renseigner sur l'état d'esprit de l'Allemagne.

Il n'a pas avisé M. de Selves, ministre de l'Intérieur, de la mission Fonder. Chef du Gouvernement, il prenait ses responsabilités.

Il a remis les procès-verbaux de M. Fonder à son successeur. Il en manque un, celui concernant l'abandon du droit de la France. Mais il était incomplet. Il n'était pas, du reste, obligé de remettre ces procès-verbaux.

M. Caillaux n'a jamais confié, en 1911, de mission à M. Alphonse Renaud.

M. Lescouvé interroge M. Caillaux sur les documents trouvés dans le portefeuille de Calmette, le jour de son assassinat. Caillaux déclare que ces documents étaient faux.

M. Lescouvé interroge ensuite l'accusé sur son séjour en Amérique du Sud et sur ses rapports avec Minotto. Il déclare que l'accusation retient comme chose grave le fait que Caillaux s'était lié avec ce jeune homme d'origine allemande, lui confiait des secrets et l'employait comme dactylographe.

L'audience est levée à 18 heures.

**LA PROCHAINE AUDIENCE**

Paris, 26 février. — La prochaine audience de la Cour de Justice aura lieu mercredi prochain, à 15 heures, à la demande des sénateurs d'Alsace-Lorraine, qui doivent être à la cérémonie de Bordeaux.

## Au Groupe parlementaire des Régions dévastées

Paris, 26 février. — Le groupe s'est réuni sous la présidence de M. Hayez.

A l'unanimité, il a élu M. Poincaré président d'honneur.

Il a protesté énergiquement contre le communiqué officiel relatif à la nomination du nouveau sous-secrétaire d'Etat.

Le procédé employé, dit-il, dans cette circonstance, a été diamétralement à l'encontre du but proposé.

Le groupe tentera une nouvelle démarche auprès du gouvernement pour obtenir satisfaction.

## Tentative de rapprochement entre la Russie et le Japon

**Une proposition de Titcherine**

Paris, 26 février. — Le commissaire du Peuple russe pour les Affaires étrangères, M. Titcherine, adresse au gouvernement japonais, par radiotélégraphie, un appel où il déclare que le peuple soviétiste russe désire donner une solution pacifiste à tous les différends existant avec le Japon.

Il est résolu à conclure un accord également favorable à la Russie et au Japon et à rétablir la paix par un « modus vivendi » entre les deux pays.

Il ne doute pas qu'il soit bientôt mis un terme à l'expédition du Japon en Sibérie. Il propose, en conséquence, au gouvernement japonais d'engager des négociations de paix ayant pour but de garantir aux deux peuples une existence pacifique de bon voisinage.

## Mort d'un général

Paris, 26 février. — Le général Roques, ancien ministre de la Guerre, a succombé ce matin, en son domicile, à Saint-Cloud, des suites d'une longue maladie.

**LE PROBLEME DE L'ADRIATIQUE**

On mande de Londres : « Les Alliés seraient d'accord avec M. Wilson pour la publication de la correspondance échangée récemment. »

## *Dernières Nouvelles Régionales*

**SUPPLEANTS DE JUGES DE PAIX.** — Sont nommés suppléants de juges de paix : A Cysoing (Nord), M. Verlaine, en remplacement de M. Dewaurvrin, décédé; à Lille, M. Santerne, en remplacement de M. Eychen, décédé; à Valenciennes (canton Est), M. Foucart (Marcel-Constant), en remplacement de M. Ulmet, démissionnaire; à Valenciennes (canton Nord), M. Trosmau (Paul), en remplacement de M. Collien, démissionnaire; à Marquion, M. Bricourt, en remplacement de M. Le Gentil, décédé.

**NOTAIRES.** — Sont nommés notaires : à Valenciennes, M. Dupont, en remplacement de M. Lemaire; à Lille, M. Erlin, en remplacement de son père; à Béthune, M. Dewaux, en remplacement de M. Langlart.